**Second Appel à soumission portant sur les bonnes pratiques pour l'élimination, la prévention et la réponse à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance des femmes et des filles handicapées en Afrique**

**Questionnaire**

**Date limite : 16 novembre 2018**

*Vous avez besoin de soutien pour remplir ce questionnaire ? Contactez-nous directement à* [*mc.garin@hi.org*](mailto:mc.garin@hi.org) *et nous y travaillerons ensemble !*

**Veuillez compléter les informations suivantes:**

Nom de l’organisation :

Nom, titre et fonction de la personne qui présente la demande:

**Coordonnées**

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Email:

Contact Skype :

Intitulé de la bonne pratique:

Lieu où la pratique a été mise en œuvre (pays, région, ville si pertinent):

1. Veuillez surligner les champs prioritaires sur lesquels portent vos pratiques (I, II ou III). Prière de ne sélectionner qu’UN seul domaine prioritaire

**Domaines prioritaires de l'appel à bonnes pratiques :**

1. Les questions relatives à l'ACCES pour les filles et les femmes handicapées, dans le but de prévenir ou d'éliminer la violence, l'exploitation et les abus
2. Questions de protection des droits des filles et des femmes handicapées en vue de prévenir et d’éliminer la violence, les abus et l'exploitation
3. Outils et stratégies qui soutiennent la prévention et l'élimination de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation des femmes et des filles en situation de handicap.
4. Dans le thème prioritaire choisi, veuillez choisir un ou plusieurs sous-thèmes en mettant un X dans les cases correspondantes:

**Sous-thème I:**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Accès à la santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive (CDPH article 25) |
|  |  |
|  | Éducation à la santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive (CDPH article 25) |
|  |  |
|  | Accès à l'éducation et à l'emploi (articles 24 et 27 CDPH) |
|  |  |
|  | Accès à la justice (CDPH article 13) |
|  |  |
|  | Accès au soutien, aux services et aux aménagements raisonnables (CDPH article 2) |

**Sous-thème II:**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Autonomie et droit de vivre dans la communauté (CDPH article 19), et placement en institution et internement involontaire (CDPH articles 14, 19, 15) |
|  |  |
|  | Traitement médical forcé et stérilisation forcée, et consentement éclairé (CDPH articles 15 et 17) |
|  |  |
|  | Capacité juridique (CDPH, article 12) |

**Sous-thème III:**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Collecte de données sur la violence, la maltraitance et l'exploitation, ventilées par sexe, âge et handicap (CDPH, article 31) |
|  |  |
|  | Identification des filles en situation de handicap (concernant en particulier l'éducation) |
|  |  |
|  | Accès à l'information (CDPH, article 21) |
|  |  |
|  | Sensibilisation et éducation du public (CDPH, article 8) |
|  |  |
|  | Pratiques qui traitent la violence, l'abus et l'exploitation des femmes et des filles en situation de handicap dans les situations de risque, d’urgences humanitaires et de catastrophes naturelles (CDPH, article 11) |
|  |

1. **Veuillez nous décrire brièvement votre bonne pratique.** Quel est son objectif ? Où et quand est-elle mise en place? Qui réalise le travail, comment est-il mis en œuvre, et quels sont les besoins auxquels vous répondez ? La pratique est-elle toujours en cours ? Maximum de 500 mots.
2. Pouvez-vous décrire **les changements positifs** apportés aux **femmes et filles handicapées** par votre pratique ?
3. Dites-nous quels **autres changements positifs** ont été obtenus par votre bonne pratique. Veuillez énumérer tout changement spécifique résultant de la pratique. Veuillez indiquer, si possible, les types de changement possibles tels que décrits dans les lignes directrices (les changements en terme de politique / de législation et changements systémiques ; le changement dans les pratiques ; l’évolution des attitudes ; les changements dans la communauté ; Meilleure allocation budgétaire sur ​​la question de la violence, des abus et de l'exploitation des femmes et des filles handicapées ; Une amélioration de la visibilité et de l'engagement des organisations non spécialisées (en particulier les organisations féministes) et / ou des gouvernements sur la question de la violence faite aux femmes et des filles handicapées)
4. Merci de nous dire comment, selon vous, votre pratique démontre un **leadership des femmes et filles handicapées**, dans les phases de conception, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des pratiques.
5. Dites-nous comment, à votre avis, votre pratique met en œuvre des stratégies et des actions concrètes en faveur de **l'égalité de genre**.
6. Indiquez brièvement, en fournissant des exemples spécifiques, comment votre pratique traite la diversité et comment vous atteignez les groupes sous-représentés ou marginalisés.
7. Merci de nous transmettre ici toute autre information que vous souhaitez partager avec le comité technique consultatif.
8. Veuillez nous indiquer les noms et coordonnées d'au moins 3 personnes/organismes de référence qui peuvent témoigner de l'impact positif de votre bonne pratique. Nous préférerions des références de personnes à l'extérieur de votre organisation, sauf si elles sont bénéficiaires directes.

Référence 1 :

Référence 2 :

Référence 3 :

1. Comment avez-vous entendu parler de l'appel à contribution relatif aux bonnes pratiques ?

Merci d’avoir rempli ce questionnaire ! Veuillez l’envoyer par courriel à [mc.garin@hi.org](mailto:mc.garin@hi.org)